



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 21 Septembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Golfech, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D4-1-1-161

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT
TECHNIQUE A TEMPS COMPLET AU POLE JEUNESSE ET
SPORT

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à M. Renaud)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à M Martinat)
	: M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian (pouvoir donné à M. Baylet)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge

Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LAROUSSINIE Francine
	: Mme LECORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest
	: Mme PERE Catherine
	: M. ZANIN Daniel
	: Mme DUBOIS Corinne
	: Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	: M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2021D4-1-1-161

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET AU PÔLE JEUNESSE ET SPORT

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins de l'établissement, et plus particulièrement du Golf, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet, affecté au pôle Jeunesse et sport, en charge notamment de l'entretien des espaces verts de cet équipement sportif.

Le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} octobre 2021 :

- un emploi dans le cadre d'emploi des Adjointes Techniques (Catégorie Hiérarchique C) à temps complet.

Conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il convient de l'autoriser à recourir à un agent contractuel pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois. La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut correspondant au cadre d'emploi.

Le Président propose :

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- de le charger de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- de l'autoriser éventuellement à recourir à un agent contractuel ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- de le charger de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- d'autoriser le président éventuellement à recourir à un agent contractuel ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 septembre 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 30 septembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 05 OCT. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 05 OCT. 2021

AR PRÉFECTURE

**PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET AU
POLE JEUNESSE ET SPORT**

Numéro de l'acte : 2021D4_1_1_161B

Date de la décision : 27/09/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210927-2021D4_1_1_161B-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 05/10/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / création de poste

Document : 99_DE-082-248200016-20210927-2021D4_1_1_161B-DE-1-1_1.pdf (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 05/10/2021 11:34:27

Date d'envoi de l'acte : 05/10/2021 11:35:12

Date de réception de l'AR : 05/10/2021 11:37:02